

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN
VILLE DE BERGHEIM



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 21 DECEMBRE 2015

Le vingt-et-un décembre deux mille quinze à 20 heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie. La séance était présidée par Monsieur Pierre BIHL, Maire.

Etaient présents :

Monsieur BIHL Pierre, Maire, Monsieur LEY Jean-Paul, Madame SCHNEIDER Elisabeth, Monsieur MEYER Daniel, Madame MEDDAD Nadia, Adjoint au Maire, Madame ROLLI Gabrielle, Messieurs HAAG René, HAAG Jean-Pierre, HALLER Jean-François, BOHN Christian, Mesdames HEIMBURGER Corinne, ANTONI Sandrine, HALBOUT Sidonie, Monsieur PLATZ Frédéric et Madame ERMEL Laura, Conseillers Municipaux.

Absent excusé et représenté : néant.

Absents excusés et non représentés :

Monsieur THIRIAN Nicolas, Adjoint au Maire, Madame FREYBURGER Anne-Cécile, Monsieur HALBEISEN Aurélien et Madame STAEHLY GOMES Rosalie, Conseillers Municipaux.

Absent non excusé : néant.

Assistait à la réunion : Madame Valérie DEJONGHE, Secrétaire Générale.

---oooOooo---

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal régulièrement convoqué en date du 14 décembre 2015. Il salue cordialement l'assemblée.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 novembre 2015
2. Désignation du secrétaire de séance
3. Ouverture de crédits budgétaires 2016
4. Tarifs communaux 2016
5. Location de terrains - transfert de bail
6. Rapport des comptes rendus de commissions
7. Points divers - Communications

POINT 1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2015

Aucune observation n'ayant été formulée ni par écrit, ni oralement, le Maire déclare le procès-verbal définitivement adopté.

POINT 2. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Sur proposition du Maire,
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **DESIGNE** Madame Valérie DEJONGHE, secrétaire de séance
- **NOMME** Monsieur Frédéric PLATZ, rédacteur des points divers

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOIX.

78

POINT 3. OUVERTURE DE CREDITS BUDGETAIRES 2016

- VU les articles L.1111-1 et suivants, L.2121-29 et 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales
 VU les crédits ouverts en section d'investissement sur le budget 2015

Considérant la nécessité d'ouvrir les crédits d'investissement sans attendre l'adoption du budget primitif 2016

Sur proposition du Maire,
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart maximum des opérations réelles d'investissement ouvertes au budget de l'exercice précédent établies comme suit hors remboursement d'emprunt :
 - **Chapitre 20 - article 202 :** 6 000 €
 - **Chapitre 23 - article 23151 :** 514 000 €
- **DIT** que ces crédits seront repris lors du vote du budget primitif 2016

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOIX.

POINT 4. TARIFS COMMUNAUX 2016

Sur proposition du Maire,
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de fixer, à compter du 1^{er} janvier 2016, les tarifs publics figurant sur l'état annexe ci-joint.
 Les prix s'entendent toutes taxes comprises.

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOIX.

POINT 5. LOCATION DE TERRAINS - TRANSFERT DE BAIL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Rémy JEHL d'Illhaeusern sollicite, en raison de son départ à la retraite, le transfert au nom de son fils Franck des baux des terrains communaux ci-dessous, dont il est locataire soit personnellement, soit en sa qualité de gérant de la SCEA du RIEDBRUNNEN :

En application des dispositions de l'arrêté préfectoral du 08 novembre 1995 relatif aux baux ruraux et au statut juridique du fermage

Il est proposé au Conseil Municipal de transférer au nom de Monsieur Franck JEHL, pour la période restant à courir le bail du terrain loué à la SCEA DU RIEDBRUNNEN :

Ban de Bergheim		Superficie	Période
Lieu-dit	Section - Parcelle		
Buehl und Hagenbach	S. 33 n° 206	18,31 ares	11.11.2008 au 10.11.2017

Il est proposé au Conseil Municipal de renouveler pour une nouvelle période de 9 ans, le bail arrivé à expiration concernant le terrain loué à Monsieur Rémy JEHL et de le transférer au nom de Monsieur Franck JEHL, pour la période restant à courir :

Ban de Bergheim		Superficie	Période
Lieu-dit	Section - Parcelle		
Ranck	S. 40 n° 28	45,91 ares	11.11.2014 au 10.11.2023

Sur proposition du Maire,
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **DONNE** son accord pour le transfert des baux susnommés au nom de Monsieur Franck JEHL
- **AUTORISE** le Maire à signer les contrats à intervenir à cet effet

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOIX.

POINT 6. RAPPORT DES COMPTES RENDUS DE COMMISSIONS

Commissions réunies

Les commissions réunies (le Conseil Municipal) se sont réunies le 24 novembre 2015 sous la présidence de Monsieur le Maire, concernant la révision du POS en vue de sa transformation en PLU.
 Rapporteur de séance : Pierre BIHL.

Le document présenté par OTE INGENIERIE, restant à compléter par leur service, sera transmis ultérieurement à chaque élu.

Commissions réunies

Les commissions réunies (le Conseil Municipal) se sont réunies le 17 décembre 2015 sous la présidence de Monsieur le Maire, concernant une présentation du travail d'analyse cartographique et de terrain réalisé par le bureau d'études OPERA/ECOVIA, pour avis et validation avant fin janvier 2016, dans le cadre de la révision du SCOT.
 Rapporteur de séance : Pierre BIHL.

POINT 7. POINTS DIVERS - COMMUNICATIONS

7.1 Dossiers d'urbanisme

Le rapport des dossiers d'urbanisme, comportant à ce jour un seul dossier, sera présenté par Monsieur Jean-Paul LEY lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

7.2 Droits de préemption urbain

VU la délibération n° 5 du 28 avril 2014 portant délégation au Maire d'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme

Le Maire communique les demandes d'aliénation d'immeuble soumises au droit de préemption urbain :

IMMEUBLES	VENDEURS	ACQUEREURS
Section 8 n° 50 « lieudit Trottstein »	M. Christian MARBACH	M. Jacky MARBACH
Section 8 n° 213/44, n° 28/45, n°287/46 « rue du Trottstein »	M. Joseph DIETSCH et Mme Marie-Françoise BIRLIN	M. Mikael MARTIN et Mme Anne-Mathilde CHOISY

7.3 Demande de subvention au titre du programme GERPLAN 2016

Est soumis à l'assemblée le projet de réhabilitation du site de la carrière du Wurtzel portant plus précisément sur la réalisation de panneaux complémentaires au sentier des carrières, à inscrire au titre du programme GERPLAN 2016, tel qu'établi par « Les Amis du Taennchel ».

Le devis descriptif et estimatif pour cette opération est chiffré à 10 000 € net, dont le plan de financement serait le suivant :

- 4 000 € du Département du Haut-Rhin
- 2 500 € de la Ville de Bergheim
- 1 000 € de la Commune de Thannenkirch
- 2 500 € des Amis du Taennchel

29

Sur proposition du Maire,
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le projet et en décide l'exécution dès que le financement est assuré
- **SOLLICITE** une subvention aussi élevée que possible auprès du Département du Haut-Rhin et de la Commune de Thannenkirch, pour la réalisation desdits travaux
- **INSCRIT** cette dépense à l'article 2128 du budget primitif 2016

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOIX.

7.4 Adhésion à la Plateforme de mutualisation et de valorisation financière des CEE du Département du Haut-Rhin

Exposé :

Le mécanisme des Certificats d'Economies d'Energie (CEE), instauré par le législateur en 2006, vise à mobiliser les gisements d'économies d'énergie diffus dans le secteur du bâtiment (isolation des bâtiments, chauffage économe en énergie, énergies renouvelables...) et à contribuer ainsi à répondre aux obligations européennes de la France en matière de maîtrise de l'énergie et de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Ce dispositif fixe un quota d'économies d'énergie à réaliser chaque année par tous les distributeurs du secteur de l'énergie (électricité, produits pétroliers, gaz).

Dans ce cadre, les collectivités publiques ont la possibilité de générer des CEE sur les opérations de maîtrise de l'énergie réalisées dans leur propre patrimoine et de revendre ces CEE aux distributeurs précités ou sur le marché, produisant ainsi des recettes complémentaires.

L'isolation d'un bâtiment chauffé au gaz ou au fioul (mairie, école, ..) peut ainsi rapporter au minimum 2 720 € pour 500 m² d'isolant en toiture et 5 445 € pour 500 m² d'isolation d'un plancher bas.

Cependant, la lourdeur du dispositif a souvent dissuadé les collectivités éligibles de générer elles-mêmes ces certificats : elles ont, soit renoncé à cette recette, soit ont cédé leurs droits à un énergéticien avec a priori une valorisation des CEE inférieure à celle escomptée avec une gestion en direct.

C'est pourquoi le Département a décidé de mettre en place une plateforme informatique mutualisée pour la génération de CEE, accessible gratuitement à l'ensemble des collectivités et acteurs publics Haut-Rhinois qui le souhaitent.

Sur proposition du Maire,
LE CONSEIL MUNICIPAL (n° SIREN 216 800 284), après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** l'adhésion à la Plateforme de mutualisation et de valorisation financière des Certificats d'Economies d'Energie (CEE) mise en place par le Département du Haut-Rhin et accepte les conditions de valorisation des CEE obtenues par le Département du Haut-Rhin. Ces conditions sont définies par la Convention Cadre Gestionnaire de mutualisation 3^{ème} période et ses annexes signées par le Département du Haut-Rhin et l'Obligé SIPLEC
- **DESIGNE** le référent (utilisateur) CEE suivant :
 - Nom : MULLER
 - Prénom : François
 - Mail : services-techniques.bergheim@wanadoo.fr
 - Tél : 03.89.73.38.91 (du lundi au vendredi de 8h30 à 10h).Cet utilisateur sera autorisé à accéder à la plateforme de mutualisation et de valorisation des CEE dans les conditions fixées dans le Contrat d'abonnement à la Plateforme CDnergy signé entre le Département du Haut-Rhin et la SCET. Ce contrat est joint à la présente délibération.
- **S'ENGAGE** à informer la SCET des changements de référent CEE
- **AUTORISE** le Maire à signer :
 - les accords de mise en œuvre de travaux d'économies d'énergie (AMOTEE) selon le modèle annexé à la présente délibération
 - les accords de valorisation des travaux d'économies d'énergie (AVATEE) selon le modèle annexé à la présente délibération

- le cadre B des attestations du l'honneur définis par le dispositif règlementaire des CEE pour les différentes actions d'économies d'énergie réalisées selon le modèle annexé à la présente délibération

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOIX.

7.5 Avis sur le schéma de mutualisation des services du mandat 2014-2020 de la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé

La loi du 16 décembre 2010, dite « loi RCT » a défini un nouveau cadre pour le développement des intercommunalités en France et ce, notamment au niveau organisationnel et financier, à travers le schéma de mutualisation des services.

Le bureau d'étude KPMG a été chargé de l'animation des groupes de travail constitués (élus et techniciens), de recueillir les souhaits de collaboration entre communes et communauté de communes et de l'élaboration de ce schéma de mutualisation qui s'articule autour des axes suivants :

- la création d'un service commun de Ressources Humaines,
- la mutualisation des services techniques par pôle géographique,
- la mutualisation des fonctions Finances et comptabilité,
- la création d'un service commun Achat et marchés publics.

Vu l'exposé et sur proposition du Maire,
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- DECIDE

- de prendre acte de ce projet de schéma de mutualisation et d'y émettre un avis favorable
- de charger le Maire ou son représentant de la notification et de l'exécution de la présente

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOIX.

7.6 Avenant n° 1bis à la convention de mise à disposition des locaux Enfance-Jeunesse à la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé

VU la délibération n° 11/2006 du 13 février 2006 portant sur la mise à disposition à la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé, à titre gratuit, à compter du 1^{er} janvier 2006, des locaux Enfance-Jeunesse sis 3 rue de l'Eglise

VU l'avenant n° 1 du 03 septembre 2014 de la convention de mise à disposition des locaux enfance-jeunesse sis 3 rue de l'Eglise portant sur la mise à disposition du local des aînés du 1^{er} étage, et portant ainsi la surface octroyée à la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé de 385 m² à 448 m²

VU la délibération n° 6 du 29 juin 2015 portant sur la modification des clés de répartition des dépenses relatives aux charges communes hors logements privés à hauteur de 90% et 70%

VU le projet d'avenant n° 1bis précisant la fraction de l'ensemble des charges communes hors logements privés à 90 % au lieu de 60 %

Sur proposition du Maire,
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE ET AUTORISE** le Maire à signer l'avenant n° 1bis portant la fraction de l'ensemble des charges communes hors logements privés à 90 % au lieu de 60 %, à intervenir à cet effet

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOIX.

7.7 Recrutement d'un adjoint du patrimoine de 2^{ème} classe

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment le 1^{er} de l'article 3

Sur proposition du Maire,
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** la création d'un emploi relevant du grade d'adjoint du patrimoine de 2^{ème} classe, à temps complet, conformément au 1^o de l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, pour faire face à un accroissement temporaire d'activité
- **PREVOIT QUE** le traitement de cet agent contractuel, recruté au titre du 1^o de l'article 3 précité, s'effectuera par référence à l'échelle afférente au grade, au 1^{er} échelon
- **AUTORISE** en conséquence le Maire à signer le contrat à intervenir à cet effet
- **IMPUTE** la dépense à l'article 6413 du budget où figure une ouverture de crédit suffisante

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOIX.

7.8 Marché de maîtrise d'œuvre pour le déploiement du réseau de vidéo surveillance

- VU le projet de mise en place d'un dispositif de vidéo surveillance sur la Commune inscrit au budget primitif 2015, à l'article 21568
- VU la délibération n° 5 du Conseil Municipal du 28 avril 2014 portant délégation au Maire, plus précisément l'alinéa 1, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget
- VU l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales
- VU la consultation
- VU l'analyse des offres

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** que le marché de maîtrise d'œuvre pour le déploiement du réseau de vidéo surveillance a été attribué à la société ARS TELECOM sise à 68-HABSHEIM pour un montant négocié de 7 800 € TTC, *étant précisé que le Projet fera l'objet d'une présentation aux Commissions Réunies pour être entériner, au préalable de la consultation des entreprises de travaux.*

Cette mission porte sur :

- l'élaboration d'un Avant-Projet (AP) et d'un Projet (PRO)
- l'assistance aux marchés de travaux (ACT)
- et la direction de l'exécution des contrats de travaux (EXE).

7.9 Dotation de l'Etat dans le cadre de la révision du POS en vue de sa transformation en PLU

- VU la délibération du Conseil Municipal n° 3 du 15 décembre 2014 portant sur la révision du POS en vue de sa transformation en PLU, plus précisément sur la demande de la commune, qu'une dotation soit allouée à ce titre pour couvrir les frais résultant de cette procédure

Le Conseil Municipal prend acte que l'Etat a versé la somme de 8 227 € au titre de la dotation générale de décentralisation (DGD) 2015, imputée à l'article 1321 du budget primitif 2015.

7.10 Comptes rendus des réunions du Conseil Communautaire de la CCPR réuni les 01/10/2015 et 23/11/2015

Les procès-verbaux des délibérations du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé réuni les 1^{er} octobre et 23 novembre derniers ont été transmis à chaque conseiller municipal et sont consultables en mairie.

7.11 Le point « Divers » est traité et rédigé comme suit par Monsieur Frédéric PLATZ :

- Monsieur Frédéric PLATZ indique que la section tennis de table a bien entendu le message de la municipalité de ne pas passer par les salles de réunions, par le hall ou par la grande salle en cas de location. Il y a des cas où cela a pu se produire et pourrait encore se produire car il est impossible de contrôler tout le flux tout le temps. Madame Sidonie HALBOUT s'est proposée de réaliser des affiches pour signaler une réunion qui se tient dans la salle jaune.



- Madame Corinne HEIMBURGER a indiqué que la porte d'accès à la salle de tennis de table ne se ferme et ne s'ouvre pas correctement. Cette porte étant sous garantie, la municipalité se mettra en contact avec la société qui l'a installée.

7.12 Dates à retenir :

- 24 et 31/12/2015 : Fermeture exceptionnelle des bureaux de la mairie l'après-midi.
- 21/01/2016 à 19h : Réception du Nouvel An.

---oooOooo---

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 21 heures 30.

93

**APPROBATION du PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la SEANCE du 21 DECEMBRE 2015**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 novembre 2015
2. Désignation du secrétaire de séance
3. Ouverture de crédits budgétaires 2016
4. Tarifs communaux 2016
5. Location de terrains - transfert de bail
6. Rapport des comptes rendus de commissions
7. Points divers - Communications

NOM & PRENOM	QUALITE	SIGNATURE	PROCURATION
BIHL Pierre	Maire		
LEY Jean-Paul	1 ^{er} Adjoint		
SCHNEIDER Elisabeth	2 ^{ème} Adjointe		
MEYER Daniel	3 ^{ème} Adjoint		
MEDDAD Nadia	4 ^{ème} Adjointe		
THIRIAN Nicolas	5 ^{ème} Adjoint	<i>Excusé</i>	
ROLLI Gabrielle	Conseillère Municipale		
HAAG René	Conseiller Municipal		
HAAG Jean-Pierre	Conseiller Municipal		
HALLER Jean-François	Conseiller Municipal		
BOHN Christian	Conseiller Municipal		
HEIMBURGER Corinne	Conseillère Municipale		
ANTONI Sandrine	Conseillère Municipale		
HALBOUT Sidonie	Conseillère Municipale		
PLATZ Frédéric	Conseiller Municipal		
FREYBURGER Anne-Cécile	Conseillère Municipale	<i>Excusée</i>	
HALBEISEN Aurélien	Conseiller Municipal	<i>Excusé</i>	
STAEHLY GOMES Rosalie	Conseillère Municipale	<i>Excusée</i>	
ERMEL Laura	Conseillère Municipale		